

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs, tenue le mardi 30 novembre 2010, à 19 h 30, au centre administratif de la Commission scolaire situé au 945, avenue Wolfe, à Québec, sous la présidence d'Alain Fortier, formant quorum.

C.C. 026-10-11

RÉSOLUTION RELATIVE À L'OFFRE DE SERVICES AU PRIMAIRE AUX ÉCOLES LES BOCAGES, LES SOURCES ET DES GRANDES-MARÉES À L'EFFET DE :

- **CESSER DE DISPENSER LA 5^e ANNÉE DU PRIMAIRE À L'ÉCOLE DES GRANDES-MARÉES, ET DE COMMENCER LA DISPENSATION DE CETTE ANNÉE DU PRIMAIRE AUX ÉCOLES LES SOURCES ET LES BOCAGES, EN 2011-2012**
- **CESSER DE DISPENSER LA 6^e ANNÉE DU PRIMAIRE À L'ÉCOLE DES GRANDES-MARÉES, ET DE COMMENCER LA DISPENSATION DE CETTE ANNÉE DU PRIMAIRE AUX ÉCOLES LES SOURCES ET LES BOCAGES, EN 2012-2013**

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'obligation pour les commissions scolaires d'adopter une politique de maintien et de fermeture d'école ou de modification de services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*, adoptée par la résolution C.C. 084-07-08 du 29 avril 2008;

CONSIDÉRANT que, le 23 mars 2010, monsieur Alain Fortier, président de la Commission scolaire des Découvreurs, et monsieur Alain St-Pierre, directeur des Services éducatifs, ont fait part au Conseil d'établissement de l'école des Grandes-Marées des préoccupations de la Commission scolaire quant au maintien à cette école de la 5^e et de la 6^e années de l'ordre d'enseignement primaire, et au maintien de l'ordre d'enseignement secondaire (en conformité avec l'article 5.1 de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*);

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 073-09-10, du 30 mars 2010, relative à l'analyse des services dans le secteur ouest (organisation des services au primaire);

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 011-10-11 du 28 septembre 2010 annonçant l'intention de la Commission scolaire des Découvreurs :

1. de cesser de dispenser la 5^e année du primaire à l'école des Grandes-Marées, et de commencer la dispensation de cette année du primaire aux écoles Les Sources et Les Bocages, en 2011-2012;
2. de cesser de dispenser la 6^e année du primaire à l'école des Grandes-Marées, et de commencer la dispensation de cette année du primaire aux écoles Les Sources et Les Bocages, en 2012-2013;

et adoptant un calendrier de consultation publique à cet effet;

CONSIDÉRANT la séance publique d'information tenue le 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les assemblées publiques de consultation tenues le 8 novembre 2010, à l'école des Pionniers, et les 9 et 10 novembre 2010, à l'école des Grandes-Marées;

CONSIDÉRANT l'avis public donné à cet effet dans le journal *Le Soleil*, édition du samedi 2 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par les membres du Conseil des commissaires des mémoires soumis;

Il est proposé par Louis-Étienne Beaumont :

1. De dispenser en deux étapes le 3^e cycle du primaire aux écoles Les Sources et Les Bocages en offrant dans ces écoles la 5^e année en septembre 2011 et la 6^e année en septembre 2012.
2. De ne plus offrir, en conséquence, à l'école des Grandes-Marées, la 5^e année du primaire à compter de septembre 2011 et la 6^e année du primaire à compter de septembre 2012.
3. QUE des services de qualité soient maintenus pour les élèves qui demeurent à l'école des Grandes-Marées en 2011-2012.
4. De tenir compte des préoccupations exprimées par les parents lors de la consultation, en particulier au niveau des aménagements devant être effectués.
5. QU'il y ait, si nécessaire, ouverture à un partenariat avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au niveau des locaux du service de garde de l'école Les Bocages.

Le président reçoit le vote des commissaires sur cette proposition et le vote s'établit comme suit : UNANIME.

FAIT À QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010.

COPIE AUTHENTIQUE.



PIERRE R. TREMBLAY, AVOCAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs, tenue le mardi 30 novembre 2010, à 19 h 30, au centre administratif de la Commission scolaire situé au 945, avenue Wolfe, à Québec, sous la présidence d'Alain Fortier, formant quorum.

C.C. 027-10-11

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CESSATION DE LA DISPENSATION À L'ÉCOLE DES GRANDES-MARÉES DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2011 :

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'obligation pour les commissions scolaires d'adopter une politique de maintien et de fermeture d'école ou de modification de services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*, adoptée par la résolution C.C. 084-07-08 du 29 avril 2008;

CONSIDÉRANT que, le 23 mars 2010, monsieur Alain Fortier, président de la Commission scolaire des Découvreurs, et monsieur Alain St-Pierre, directeur des Services éducatifs, ont fait part au Conseil d'établissement de l'école des Grandes-Marées des préoccupations de la Commission scolaire quant au maintien à cette école de la 5^e et de la 6^e années de l'ordre d'enseignement primaire, et au maintien de l'ordre d'enseignement secondaire (en conformité avec l'article 5.1 de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*);

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 076-09-10, du 30 mars 2010, relative à l'analyse des services dans le secteur ouest (organisation des services au secondaire);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de concertation de l'analyse du secteur ouest, mis en place en lien avec la résolution précédente, à l'effet de donner suite au souhait des parents de dispenser l'ensemble du cours secondaire, de 1 à 5, dans chaque école secondaire maintenue;

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 010-10-11 du 28 septembre 2010 annonçant l'intention de la Commission scolaire des Découvreurs de cesser de dispenser à l'école des Grandes-Marées l'ordre d'enseignement secondaire à compter de septembre 2011, et adoptant un calendrier de consultation publique à cet effet;

CONSIDÉRANT la séance publique d'information tenue le 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les assemblées publiques de consultation tenues le 8 novembre 2010, à l'école des Pionniers, et les 9 et 10 novembre 2010, à l'école des Grandes-Marées;

CONSIDÉRANT l'avis public donné à cet effet dans le journal *Le Soleil*, édition du samedi 2 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que la cessation de la dispensation de l'enseignement secondaire à l'école des Grandes-Marées à compter de septembre 2011, associée à la cessation de la dispensation de l'enseignement primaire à l'école des Grandes-Marées à compter de septembre 2012 (résolution C.C. 026-10-11 qui précède), équivaut à la fermeture de cette école pour le secteur régulier des jeunes à compter de septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par les membres du Conseil des commissaires des mémoires soumis;

Il est proposé par Louis-Étienne Beaumont :

1. De cesser de dispenser l'enseignement secondaire à l'école des Grandes-Marées à compter de septembre 2011.
2. De fermer, en conséquence, l'école des Grandes-Marées à compter de septembre 2012 pour le secteur régulier des jeunes.
3. De mandater le directeur général pour présenter les autres vocations pour cet établissement en tenant compte des autres missions de la Commission scolaire, et que la vocation privilégiée soit déterminée par le Conseil des commissaires.

Le président reçoit le vote des commissaires sur cette proposition et le vote s'établit comme suit :

En faveur : Annie Asselin, Réjeanne Beaulieu, Louis-Étienne Beaumont, Jean-Pierre Carpentier, Lucien Chabot, Damien de Halleux, Gaston Dionne, Alain Fortier, Jean-Luc Lavoie, Claude Légaré, Guillaume Noël, Sylvie Ouellet, Suzanne Picard, Roger Ricard, Serge Talbot et Clément Vézina.

Contre : Sophie Bouchard, Mary Fortier, Michel Morin, Johanne Poulin-Ouellet et Jean-Guy Tremblay.

Le président déclare donc cette proposition adoptée majoritairement.

FAIT À QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010.

COPIE AUTHENTIQUE.



PIERRE R. TREMBLAY, AVOCAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs, tenue le mardi 30 novembre 2010, à 19 h 30, au centre administratif de la Commission scolaire situé au 945, avenue Wolfe, à Québec, sous la présidence d'Alain Fortier, formant quorum.

C.C. 028-10-11

RÉSOLUTION RELATIVE À L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE POUR L'ÉCOLE DES PIONNIERS :

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'obligation pour les commissions scolaires d'adopter une politique de maintien et de fermeture d'école ou de modification de services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*, adoptée par la résolution C.C. 084-07-08 du 29 avril 2008;

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 076-09-10, du 30 mars 2010, relative à l'analyse des services dans le secteur ouest (organisation des services au secondaire);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de concertation de l'analyse du secteur ouest, mis en place en lien avec la résolution précédente, à l'effet de donner suite au souhait des parents de dispenser l'ensemble du cours secondaire, de 1 à 5, dans chaque école secondaire maintenue;

CONSIDÉRANT la résolution C.C. 012-10-11 du 28 septembre 2010 annonçant l'intention de la Commission scolaire des Découvreurs :

- d'offrir l'ensemble du cours secondaire à l'école Les Compagnons-de-Cartier et dans une deuxième école du secteur ouest;
- comme deuxième école du secteur ouest, la Commission scolaire a l'intention d'entreprendre les démarches avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le MELS en vue de trouver du financement permettant d'offrir l'ensemble du cours secondaire à l'école des Pionniers, dès que les conditions requises seront réunies et à une date à être déterminée par le Conseil des commissaires;
- d'offrir le secondaire 4 à l'école des Pionniers au cours de l'année précédant celle où les installations permettent d'offrir le secondaire 5 à cette école;

et adoptant un calendrier de consultation publique à cet effet;

CONSIDÉRANT la séance publique d'information tenue le 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les assemblées publiques de consultation tenues le 8 novembre 2010, à l'école des Pionniers, et les 9 et 10 novembre 2010, à l'école des Grandes-Marées;

CONSIDÉRANT l'avis public donné à cet effet dans le journal *Le Soleil*, édition du samedi 2 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par les membres du Conseil des commissaires des mémoires soumis;

Il est proposé par Louis-Étienne Beaumont :

1. De dispenser le secondaire 4, et l'année suivante le secondaire 5, à l'école des Pionniers lorsque les conditions suivantes seront réunies :
 - 1.1 Les partenariats établis et les autres démarches reliées à l'ajout de locaux permettant de dispenser le secondaire 4 et 5 à l'école des Pionniers assurent le financement de ce projet.
 - 1.2 L'augmentation démographique attendue dans le secteur de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est concrétisée par l'augmentation de la clientèle à l'école des Pionniers (primaire et secondaire).
2. Qu'annuellement, le Conseil des commissaires évalue si ces deux conditions sont réalisées et détermine la date de la mise en œuvre du secondaire 4 à l'école des Pionniers.
3. De confier au directeur général le mandat de travailler en partenariat avec la direction et le Conseil d'établissement de l'école Les Compagnons-de-Cartier pour étudier l'ensemble des alternatives permettant à cette école de consolider et de développer sa clientèle, de faire valoir et de mieux faire connaître les services de cette école.

Le président reçoit le vote des commissaires sur cette proposition et le vote s'établit comme suit :

En faveur : Annie Asselin, Réjeanne Beaulieu, Louis-Étienne Beaumont, Sophie Bouchard, Jean-Pierre Carpentier, Damien de Halleux, Gaston Dionne, Alain Fortier, Claude Légaré, Michel Morin, Guillaume Noël, Sylvie Ouellet, Suzanne Picard, Johanne Poulin-Ouellet, Roger Ricard, Serge Talbot et Clément Vézina.

Contre : Lucien Chabot, Mary Fortier, Jean-Luc Lavoie et Jean-Guy Tremblay.

Le président déclare donc cette proposition adoptée majoritairement.

FAIT À QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010.

COPIE AUTHENTIQUE.



PIERRE R. TREMBLAY, AVOCAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL